

Motion du 20 janvier 2010 de MM. Salvatore Vitanza, Simon Brandt, Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Guy Dossan, Edgar Bordier, Adrien Genecand, Mmes Patricia Richard et Chantal Perret-Gentil: «Intermittence de la transparence dans les institutions culturelles».

(retirée par ses auteurs lors de la
séance du 18 janvier 2011)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les récentes révélations sur les faux certificats de salaire au Théâtre Le Poche, au détriment de la caisse de chômage et en dehors de toute légalité, montrent la nécessité d'un meilleur contrôle politique et financier;
- que cette pratique semble être courante dans les diverses institutions culturelles, selon divers acteurs concernés;
- que le statut d'intermittent doit trouver une solution dans le respect des lois;
- la nécessité d'une vision d'ensemble sur ces pratiques délictueuses;
- la possibilité de repartir sur des bases saines une fois que la situation aura été éclaircie;
- le climat de suspicion actuellement existant dans les milieux culturels;
- que la bonne utilisation des subventions ne s'en trouvera que renforcée,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de procéder à un audit généralisé de l'ensemble des fondations culturelles subventionnées;
- de présenter une demande de crédit au Conseil municipal afin de faire financer cette analyse;
- d'adapter les subventions de chaque institution sur la base dudit audit.